



Succession bijou et objets

Par **SPL**, le **01/04/2019** à **18:25**

Bonjour,

mon Mari est décédé en 2015 il avait déposé un testament chez le notaire. mon mari était veuf.

lors du décès de l'épouse de mon mari, leur fille a hérité. Ils ont partagé les objets et meubles du domicile commun.

la fille de mon mari donc ma belle fille est très déçue par le contenu de ce testament qu'a laissé mon mari en effet il m'a avantagé en m'attribuant la quotité disponible

Lors de l'évaluation faite par un commissaire priseur et le notaire à notre domicile, ma belle fille a prétendu, qu'une chaîne avec un diamant central d'environ 1 carat appartenait à sa mère et que c'était un souvenir de sa mère. Elle a aussi réclamé trois autres objets qui sont dans mon appartement objets qu'elle n'avait pas voulu lors du partage fait à la mort de sa mère.

Le bijou m'a été offert par mon mari et je le portais à mon mariage en 2003, ma belle fille était présente et témoin de son père. Je n'ai pas de facture pour ce bijou.

Je ne comprends pas pourquoi elle dit que ce bijou appartient à sa mère c'est faux.

la succession est bloquée depuis deux ans et demi

ma belle fille a pris un avocat.

Pensez-vous qu'elle puisse avoir gain de cause ?

je me sens perdue.

mille mercis cordialement